



## **ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC (AGPQ)**

### **MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 9**

#### **Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec**

**déposé à la**

**COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**Québec**

**Le 6 février 2026**

## **PRÉSENTATION**

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) désire exprimer son point de vue devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre des consultations tenues à l'égard du projet de loi n° 9 *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*.

L'AGPQ a été fondée en 1973, afin de promouvoir, favoriser, développer et améliorer la qualité des services de garde éducatifs pour les enfants et les familles; assurer le libre choix des parents et la pérennité du réseau; protéger, défendre et représenter les droits des membres; informer les membres, formuler des recommandations et les promouvoir auprès des instances gouvernementales et organismes partenaires et valoriser le perfectionnement et le développement du personnel en milieu de garde.

La qualité des services offerts ainsi que l'engagement quotidien des propriétaires de garderies et de leur personnel auprès des familles québécoises font de nous des partenaires incontournables dans le développement du réseau des services de garde.

Les garderies privées membres de notre association détiennent toutes un permis émis par le ministère de la Famille. Ces garderies sont subventionnées dans une large majorité, ayant conclu à cet effet une convention de subvention avec le ministère pour accueillir et offrir des services de garde éducatifs à des enfants dont les parents sont admissibles à la contribution réduite.

C'est avec plus de 50 ans d'histoire et d'expérience dans le domaine des services de garde que l'AGPQ émet son opinion sur les mesures incluses dans le projet de loi 9.

L'AGPQ rappelle à la Commission qu'elle est l'instance nationale la plus représentative de l'ensemble du réseau des garderies privées subventionnées du Québec et que son leadership s'étend sur tout le réseau : membres et non membres.

## **1.0 Rappel contextuel**

Tout d'abord, l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) tient à rappeler à la commission qu'elle a toujours été en faveur des principes soutenant la laïcité dans les services de garde du Québec. Toutefois, elle s'est toujours objectée à des mesures pouvant affecter l'offre et la qualité des services de garde offerts aux enfants et aux familles du Québec.

De plus, l'AGPQ rappelle au gouvernement que les garderies privées subventionnées sont des entreprises privées et que la gestion de leurs ressources humaines incluant le code vestimentaire de leurs employés n'appartenait qu'à elles.

L'AGPQ rappelle que tous les services de garde subventionnés du Québec sont tenus à respecter une Directive administrative très claire ayant pour objectif l'interdiction d'apprentissage d'une croyance, d'un dogme ou de la pratique d'une religion spécifique ainsi que l'article 90.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* qui vient cimenter le respect de cette obligation.

## **2.0 Le projet de loi 9**

Tout d'abord, l'AGPQ tient à dénoncer le manque de transparence du ministre Jean-François Roberge, ministre responsable de la laïcité, dans cette affaire.

À titre de partenaire incontournable du ministère de la Famille depuis des décennies, l'AGPQ est outrée de ne pas avoir été invitée aux consultations publiques en commission parlementaire du projet de Loi 9 (PL9) *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec* qui ont débuté le 3 février 2026.

Une des conséquences majeures du PL9 est d'empêcher les éducatrices qui portent des signes religieux de travailler dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies privées subventionnées.

Dans le contexte actuel de pénurie criant d'éducatrices à la petite enfance, et surtout d'éducatrices qualifiées, l'AGPQ est très concernée par le PL9.

Sans vouloir minimiser le rôle de tous les participants à ces consultations, l'AGPQ est des plus touchées par le PL9. Notre opinion et nos échanges avec les élus sont primordiaux. Ne pas nous inclure aux auditions devant la commission parlementaire sur un sujet aussi important est du jamais vu!

L'AGPQ, fondée en 1973, a toujours été un joueur principal dans le domaine de la petite enfance et a toujours su gagner la confiance de la société dans ce domaine. Il faut aussi ajouter que le réseau des garderies privées subventionnées reçoit plus de 50 000 enfants dans la province, jour après jour.

À la lumière de ce qui précède, la seule conclusion à laquelle nous pouvons arriver pour expliquer notre exclusion de ces consultations publiques est que le ministre Roberge veut museler les opposants qui sont très affectés par son projet de Loi.

### **Quand le gouvernement va-t-il écouter les parents du Québec?**

Il y a quelques semaines, l'AGPQ a collaboré avec l'organisme *Ma place au travail* pour sonder l'opinion des parents utilisateurs de services de garde dans les CPE et les garderies subventionnées à travers toute la province au sujet du PL9.

Les résultats sont sans équivoque :

- 65% des parents sondés sont contre le fait d'empêcher les éducatrices qui portent des signes religieux de travailler dans un service de garde subventionné. Seulement 11% des parents supportent cette interdiction du PL9.
- 69% des parents sondés sont d'accord avec l'énoncé que le PL9 risque d'affecter négativement la disponibilité de la main-d'œuvre et d'exacerber la pénurie d'éducatrices. Seulement 13% des parents sondés sont en désaccord avec cet énoncé.
- 60% des parents sondés sont d'accord avec l'énoncé que le PL9 risque d'entraver l'accès de certains parents en milieu de garde et aux services qui sont offerts. Seulement 14% des parents sont en désaccord avec cet énoncé.

### **Quand le gouvernement va-t-il respecter les parents utilisateurs de services de garde subventionnés?**

Ce sont eux, les parents, qui côtoient quotidiennement le personnel éducateur, avec ou sans signes religieux. Tous les experts et intervenants dans le domaine de la petite enfance sont unanimes à dire que la qualité des services offerts aux enfants passe avant tout par la formation et l'expérience du personnel éducateur. Ceci est incontournable!

**Quand le gouvernement va-t-il mettre l'emphase sur la qualité des services offerts aux enfants avant n'importe quelle autre considération? Quand le gouvernement va-t-il cesser de faire de la politique sur le dos des enfants et leurs familles et avoir le bon sens de se concentrer sur le bien-être des enfants et le maintien de services de qualité?**

### **3.0 Le menu alimentaire**

Le PL9 veut imposer des restrictions en ce qui concerne le menu alimentaire dans les services de garde. Tant et aussi longtemps que les ingrédients et les fournisseurs de nourriture ne sont pas en contradiction avec Santé Canada ou le

Guide alimentaire canadien, le choix de la nourriture et les décisions sur l'alimentation dans les garderies doivent appartenir aux services de garde.

En passant, il est connu que le poulet chez Costco est Halal. Est-ce que le gouvernement compte nous empêcher d'acheter notre poulet chez Costco? Est-ce que le gouvernement va nous obliger de faire affaires avec des fournisseurs de son choix?

#### **4.0 Nos commentaires et recommandations**

Tout d'abord, nous tenons à souligner que notre intervention au sujet du PL9 est surtout motivée par le problème criant de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que la qualité et la continuité des services offerts à nos enfants. L'AGPQ garde espoir que la volonté du gouvernement d'empêcher les éducatrices qualifiées de travailler dans le milieu subventionné sera exclue du PL9, et ce, pour le bien-être de nous tous.

L'AGPQ réitère son accord pour la laïcité dans les services de garde comme elle l'a toujours fait dans le passé. Cependant, pour l'AGPQ, l'élément principal à considérer est la qualité des services éducatifs offerts, la continuité des services et, surtout, le bien-être des enfants.

Les parents des enfants qui fréquentent les services de garde subventionnés sont les premiers juges du bien-être de leurs enfants et sont en très grande majorité contre l'interdiction d'empêcher des éducatrices de travailler auprès de leurs enfants parce qu'elles portent des signes religieux comme une croix dans le cou ou un voile sur la tête. Le tout, tel que le démontre les résultats du sondage effectué par l'organisme *Ma Place au travail* et auquel l'AGPQ a collaboré. En effet, la très grande majorité des parents sont contre cette mesure qu'imposera le PL9. Seulement 14% des parents sondés sont en accord avec le gouvernement à ce sujet.

Il ne faut pas appliquer le principe de laïcité mur-à-mur, de manière non réfléchie, au détriment du bien-être des enfants, et contre l'opinion de leurs parents.

L'enfant de moins de 5 ans est plus préoccupé à jouer avec ses amis que d'observer la couleur des cheveux de son éducatrice ou si elle porte ou pas un foulard sur sa tête. Quand les parents sont d'accord et que les enfants sont bien, pourquoi empêcher des éducatrices de travailler?

Le gouvernement doit agir surtout pour le bien des enfants et non pour compromettre la qualité des services offerts aux enfants. Si, comme société, on a à choisir entre un service continu de qualité ou un manque de personnel qualifié qui compromet la qualité et la continuité des services, l'AGPQ croit que la réponse est très simple. Tous les gestionnaires de garderies, les maisons d'enseignement et même le ministère de la Famille sont d'accord pour souligner le manque criant de personnel éducateur, surtout le personnel qualifié.

Plusieurs programmes ont été mis en place pour soulager et alléger cette pénurie de main-d'œuvre, à savoir : la reconnaissance des acquis pour accélérer la formation, le programme COUD Parcours travail-études, le recrutement international, les programmes abrégés dans les cégeps ainsi que l'amélioration des conditions salariales. Malgré tous ces efforts, le constat aujourd'hui est qu'il manque encore un nombre élevé de personnel éducateur.

De plus, il ne faut pas oublier que le réseau est toujours en développement car il manque encore un nombre élevé de places en garderie pour les enfants. Il nous faudra encore plus d'éducatrices pour développer ces nouvelles places.

L'expérience des gestionnaires sur le terrain et les observations des parents nous démontrent que l'éducatrice qui porte un signe religieux accomplit son travail comme toutes les autres éducatrices. Ces éducatrices n'enseignent pas aux enfants ni une religion ni un dogme de quelque nature que ce soit. Empêcher ces éducatrices de travailler ne fera qu'accentuer la pénurie de main-d'œuvre et aura un impact négatif sérieux sur la qualité des services offerts.

On constate déjà le résultat de ce manque de main-d'œuvre sur la qualité. Les gestionnaires n'ont pas le choix de nos jours que d'abaisser leurs exigences en termes de qualification et expérience du personnel pour continuer à offrir le service et demeurer ouvert. C'est très malheureux d'en arriver à cette décision.

Si le gouvernement maintient sa décision comme qu'indiqué dans le PL9, les conséquences seront pires encore.

L'AGPQ ne voit aucune raison logique pour que le gouvernement empêche ces éducatrices de travailler et participer au bien-être des enfants ainsi qu'au développement du réseau.

Soyez sans crainte que si l'AGPQ aurait observé que les enfants ou leurs parents étaient affectés négativement de quelque manière que ce soit par ces éducatrices qui portent des signes religieux, l'AGPQ n'aurait jamais pris la position qu'elle prend aujourd'hui car notre première priorité est toujours le bien-être des enfants.

Partout dans la province, des services de garde reçoivent des pénalités administratives salées du ministère de la Famille pour le non-respect des ratios éducatrices qualifiées versus éducatrices non-qualifiées, et ce, malgré tous les efforts de recrutement que ces services de garde déploient pour résoudre ce problème.

Ce n'est pas en imposant des pénalités administratives qu'on va régler ce problème. Ce n'est pas par des pénalités administratives qu'on va créer par magie des éducatrices qualifiées.

La pénurie est tellement problématique que le gouvernement a même assoupli le règlement pour baisser le ratio d'éducatrices qualifiées de 2/3 à 50% afin de tenter

de contrer temporairement la pénurie. Ceci est nécessaire pour continuer d'offrir le service mais malheureux pour la qualité. Au mois d'avril 2027, le règlement prévoit le retour au ratio 2/3. Les services de garde se demandent où on va trouver ces éducatrices et cette mesure du PL9 aura le seul effet d'augmenter les pénalités administratives et les bris de services.

Le Québec a un besoin criant d'éducatrices qualifiées. Le gouvernement au lieu de travailler par tous ses moyens à augmenter le nombre d'éducatrices fait exactement le contraire pour réduire leur nombre. C'est impensable!

## **5.0 Conclusion**

L'AGPQ demande au ministre Roberge de consulter les gens les plus concernés. Nous lui demandons de venir nous rencontrer dans nos services de garde afin qu'il puisse observer lui-même cette problématique.

Nous réitérons encore une fois notre espoir et notre recommandation à l'effet que le gouvernement enlève du PL9 cette interdiction qui empêchera les éducatrices portant des signes religieux de travailler dans les services de garde subventionnés du Québec. Nous espérons que la logique, le bon sens et surtout le bien-être de nos enfants soit l'ultime motivation.

ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC